

# Rapport de l'ONU sur l'utilité de l'Union Africaine

*La mission de l'Union Africaine au Soudan contribue à améliorer la sécurité au Darfour, selon un rapport de l'ONU*

*New York, 9 Mai 2005*

*Dans un rapport sur les moyens par lesquels la Mission des Nations Unies au Soudan pourrait renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour en offrant une aide logistique à la Mission de l'Union sud-africaine au Soudan, le Secrétaire général constate que si la violence n'a pas cessé au Darfour, l'Union Africaine contribue beaucoup à améliorer la sécurité dans les zones où elle est déployée.*

Le Secrétaire général a rendu public aujourd'hui son rapport, rendu en application de la résolution 1590 du Conseil de sécurité. Par cette résolution, le Conseil lui demandait de faire un rapport dans les 30 jours sur les moyens par lesquels la Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS, selon son acronyme anglais) pourrait renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour en offrant à la Mission de l'Union sud-africaine au Soudan (MUAS) une assistance comprenant un soutien logistique et une assistance technique. Le Secrétaire général rappelle dans son rapport que le 28 février dernier, après son entrevue avec Alpha Ouman Konaré, Président de l'Union africaine, il avait été décidé d'envoyer une mission au Darfour pour évaluer la situation du point de vue de la sécurité et du déploiement actuel de la MUAS et de voir ce qu'il y aurait lieu de faire pour renforcer l'action menée en faveur de la paix au Darfour. La mission, qui comprenait également l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, était dirigée par l'Union africaine.

« Du point de vue de la sécurité, la situation au Darfour est actuellement trompeuse. Les civils ne font pas l'objet d'attaques aussi massives que celles qui ont eu lieu en 2004, mais la violence n'a pas cessé, comme en témoigne l'attaque brutale dont a été victime le village de Khor Abeche, au Darfour méridional, le 7 avril », indique le Secrétaire général dans son rapport. « En outre, si les personnes qui sont actuellement déplacées retournaient dans leurs foyers, il y a tout lieu de penser qu'elles seraient victimes de nouvelles attaques. L'insécurité persiste autour de nombreux camps existants de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ceux qui sont obligés de s'aventurer en dehors des camps risquent d'être assassinés, violés, dévalisés », rappelle le Secrétaire général. « L'insécurité persistante qui y règne empêche les activités civiles et commerciales et entrave l'acheminement de

l'assistance humanitaire. L'Accord de cessez-le-feu humanitaire n'est pas bien respecté et le niveau général de l'insécurité au Darfour reste inacceptable », affirme-t-il. « En même temps, poursuit le Secrétaire général, la mission a constaté que dans les zones où la MUAS était déployée, elle faisait un travail remarquable dans des conditions très difficiles et contribuait beaucoup à améliorer la sécurité ». « Il a donc été conclu qu'il faudrait la renforcer, d'abord en deux phases, auxquelles succéderait éventuellement une opération de suivi, qui ferait l'objet d'une décision en septembre 2005. Cela représente un renforcement considérable de la capacité opérationnelle au Darfour, qui ne peut être réalisé qu'avec le ferme soutien politique et matériel des États membres de l'Union africaine et de partenaires extérieurs ».

« L'objet de la première phase, qui devrait être terminée pour l'essentiel à la fin mai 2005, est que la MUAS atteigne sa pleine efficacité opérationnelle dans le cadre de son effectif autorisé actuel de 3 320 personnes. À cette fin, il faut déployer intégralement le personnel militaire, le personnel de police et le personnel civil, mettre en place les moyens d'appui logistique et administratif non encore mis en œuvre, renforcer les structures relatives à l'organisation, à la gestion, au commandement et au contrôle et rationaliser certaines procédures opérationnelles ».

« La deuxième phase, qui supposerait des déploiements s'étalant de juin à août 2005, porterait les effectifs de la MUAS à 5 887 militaires et à 1 560 policiers (soit un effectif total de 7 447 hommes), auxquels s'ajouterait le personnel civil requis. Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre des observateurs, mais plutôt une rationalisation du déploiement des 450 observateurs actuels en fonction des besoins supplémentaires ». « Les critères de réussite de la phase II seraient que l'accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena et les protocoles d'Abuja sur la situation humanitaire et la sécurité soient mieux respectés, qu'un climat de sécurité soit instauré dans les camps de personnes déplacées et aux alentours, et que les civils qui ne sont pas encore déplacés (ou qui sont rentrés dans leurs foyers) mais sont considérés comme vulnérables puissent vivre dans des conditions de sécurité et avoir accès aux secours et aux services humanitaires. On ne s'attend pas à des retours massifs pendant cette phase, en partie en raison des risques persistants de violence. Même si un climat de sécurité était instauré dans l'ensemble du Darfour, l'absence de sécurité alimentaire, la dévastation de l'économie et la désorganisation quasi totale des modes de vie habituels limiteraient le nombre des retours dans le proche avenir ».

« L'objet de la troisième phase est de contribuer à instaurer dans l'ensemble du Darfour un climat de sécurité qui permettrait à toutes les personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers avant la saison des semailles de 2006. À cette fin, une collaboration étroite entre les militaires, la police, les

organisations humanitaires et de développement, les autorités civiles et la population concernée est indispensable. Pour tenir ce calendrier, il faudrait que la décision de lancer la troisième phase soit prise d'ici au mois de septembre 2005 au plus tard ». « La phase III suppose une opération multidimensionnelle complexe faisant appel à plus de 12 000 militaires et policiers. C'est aux États membres de l'Union africaine qu'il appartiendrait de décider comment il convient de procéder, mais peut-être pourraient-ils estimer qu'à la fin de la phase II, le moment serait venu pour la communauté internationale dans son ensemble de prendre ses responsabilités en lançant cette opération de plus grande envergure, qui exigerait aussi une augmentation considérable des ressources ».

« Le 28 avril, le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine s'est réuni pour examiner la situation au Darfour, et a adopté un communiqué sur le renforcement de la MUAS. Le Conseil de la paix et de la sécurité a entériné les recommandations formulées dans le rapport du Président sur la situation au Darfour, y compris l'action à entreprendre pour permettre à la MUAS d'améliorer les conditions de sécurité et d'adopter des mesures propres à renforcer la confiance, tout en protégeant les civils et les opérations humanitaires. « Le Conseil a en outre décidé d'accroître les effectifs de la MUAS, en les portant à 6 171 militaires au total, avec une composante civile adéquate, soit un maximum de 1 560 membres de la police civile. Le Conseil de la paix et de la sécurité a en outre appelé tous les partenaires de l'UA à continuer de fournir l'appui et les ressources nécessaires pour le renforcement de la MUAS et la poursuite de ses opérations ».